

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Aussenpolitik
Schlagworte	Keine Einschränkung
Akteure	Müller, Walter (fdp/plr, SG) NR/CN, Burkhalter, Didier (fdp/plr) BR EDA / CF DFAE
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Ammann, Amando
Bovey, Audrey
Burgos, Elie
Hulliger, Caroline
Käppeli, Anita
Pasquier, Emilia
Schnyder, Sébastien

Bevorzugte Zitierweise

Ammann, Amando; Bovey, Audrey; Burgos, Elie; Hulliger, Caroline; Käppeli, Anita; Pasquier, Emilia; Schnyder, Sébastien 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Aussenpolitik, 2006 – 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Beziehungen zur EU	2
Beziehungen zu internationalen Organisationen	8
Zwischenstaatliche Beziehungen	9
Gute Dienste	17
Entwicklungspolitik	18
Aussenwirtschaftspolitik	19

Abkürzungsverzeichnis

UNO	Organisation der Vereinten Nationen
AHV	Alters- und Hinterlassenenversicherung
DBA	Doppelbesteuerungsabkommen
EFTA	Europäische Freihandelsassoziation
APK-SR	Aussenpolitische Kommission des Ständerates
OSZE	Organisation für Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
SiK-SR	Sicherheitspolitische Kommission des Ständerates
ETH	Eidgenössische Technische Hochschule
SPK-NR	Staatspolitische Kommission des Nationalrats
SiK-NR	Sicherheitspolitische Kommission des Nationalrates
APK-NR	Aussenpolitische Kommission des Nationalrates
EU	Europäische Union
EWR	Europäischer Wirtschaftsraum
EDA	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
NATO	North Atlantic Treaty Organization
UNHCR	Hoher Flüchtlingskommissar der Vereinten Nationen
SIS	Schengener Informationssystem
Frontex	Europäische Agentur für die Grenz- und Küstenwache
IZA	Internationale Zusammenarbeit
eu-LISA	Europäische Agentur für das Betriebsmanagement von IT-Großsystemen im Raum der Freiheit, der Sicherheit und des Rechts

ONU	Organisation des Nations unies
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
CDI	Convention de double imposition
AELE	Association européenne de libre-échange
CPE-CE	Commission de politique extérieure du Conseil des Etats
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
CPS-CE	Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats
EPF	École polytechnique fédérale
CIP-CN	Commission des institutions politiques du Conseil national
CPS-CN	Commission de la politique de sécurité du Conseil national
CPE-CN	Commission de politique extérieure du Conseil national
UE	Union européenne
EEE	l'Espace économique européen
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
OTAN	L'Organisation du traité de l'Atlantique nord
HCR	Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
SIS	Système d'information Schengen
Frontex	Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes
CI	coopération internationale
eu-LISA	Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Aussenpolitik

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 04.03.2008
ELIE BURGOS

En tant que deuxième conseil, le **Conseil national** a examiné l'arrêté fédéral concernant la prolongation de quatre ans (2008–2011) des **mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme**. Le Conseil fédéral proposait dans ce projet l'ouverture d'un crédit-cadre de 240 millions de francs. Si l'entrée en matière n'a pas été contestée, une minorité de la commission, composée exclusivement de membres du groupe UDC, a proposé de renvoyer le projet au Conseil fédéral en le chargeant d'élaborer une stratégie de promotion de la paix qui exclue tout engagement militaire et qui garantisse un respect total de la neutralité pour toutes les missions. A l'opposé, les rapporteurs de la commission ont soutenu le projet en rappelant que la promotion civile de la paix et la consolidation des droits de l'homme étaient au cœur de la politique extérieure suisse, ajoutant que la politique menée dans ce domaine a permis de renforcer la visibilité et l'influence de la Suisse au niveau international. Les autres groupes parlementaires soutenant eux aussi le projet sans réserve, la proposition de renvoi a été rejetée par 114 voix contre 52. Lors de la discussion par article, la majorité de la commission a proposé de relever le montant du crédit-cadre de 20 millions pour le porter à 260 millions de francs, soulignant que le plan financier de la Confédération prévoyait initialement un montant de 265 millions. Estimant que la baisse du cours du dollar entraînait déjà une augmentation des moyens disponibles et que le renforcement nécessaire de l'efficacité des mesures permettrait de toute façon d'atteindre les objectifs visés, une minorité de la commission emmenée par Walter Müller (prd, SG) a proposé de se rallier à la version du Conseil fédéral et du Conseil des Etats. Le plénum s'est finalement rallié à la proposition de la minorité, avant d'approuver le projet par 123 voix contre 50 au vote sur l'ensemble.¹

MOTION
DATUM: 31.12.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le parlement a adopté une motion Walter Müller (plr, SG) confiant au Conseil fédéral la tâche d'élaborer une **stratégie durable qui s'appuie sur les valeurs et les intérêts de la Suisse** en matière de politique extérieure. Le motionnaire a estimé que la politique suisse ce concernant est le résultat de mesures isolées et non pas le fruit d'une stratégie cohérente.²

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 12.01.2012
EMILIA PASQUIER

Au début de l'année sous revue, **Didier Burkhalter** est devenu le **nouveau chef du Département fédéral des Affaires étrangères (DFAE)**. Il a emmené avec lui le directeur de l'Office fédéral des assurances sociales, **Yves Rossier**, ainsi promu secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. Cette nomination a soulevé des questions dans la presse, notamment relatives au réseau international d'Yves Rossier. En effet, le poste de secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères est généralement l'apanage de diplomates issus du sérail.³

BERICHT
DATUM: 02.03.2012
EMILIA PASQUIER

Le nouveau chef de la diplomatie suisse, Didier Burkhalter, a ensuite présenté ses priorités en matière de politique extérieure dans le « **Rapport sur les axes de la politique étrangère 2012-2015** ». Ce rapport répond à une demande du Conseil fédéral, mais aussi à une motion Walter Müller (plr, SG), qui réclamait plus de clarté en matière de politique extérieure. Le rapport fixe quatre axes stratégiques. Premièrement, la politique extérieure suisse doit se concentrer sur les relations avec ses pays voisins, ainsi que sur les relations transfrontalières. Cet objectif s'est concrétisé en cours d'année notamment dans un texte prenant position contre la peine de mort cosigné par six ministres des pays voisins de la Suisse à l'occasion du dixième anniversaire de la journée contre la peine de mort. Deuxièmement, il s'agit de renforcer les relations avec l'Europe en suivant le modèle bilatéral. Plus précisément, l'accent sera mis sur la recherche de solutions aux questions institutionnelles et fiscales, ainsi que sur l'avancement des dossiers spécifiques, notamment l'électricité et l'énergie. Le troisième axe se concentre sur la stabilité d'abord en Europe, puis élargie aux portes de l'Europe. Cette stabilité doit être garantie grâce à la coopération internationale, la promotion de la paix, le respect des droits de l'homme et de l'Etat de droit. Finalement, la volonté de renforcer et de diversifier l'engagement multilatéral de la Suisse forge le dernier axe. En parallèle, et pour répondre aux défis posés par la mondialisation, la

stratégie visera un meilleur encadrement des Suisses de l'étranger. ⁴

ANDERES

DATUM: 07.02.2014
CAROLINE HULLIGER

Le 7 février, le **président de la Confédération**, accompagné de son épouse, **s'est rendu en Russie pour assister à la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques**. Didier Burkhalter a également rendu visite aux athlètes helvétiques ainsi qu'à la House of Switzerland. Cette maison ouverte, conçue et gérée par le DFAE et la Présence Suisse, a servi de point de départ à la célébration des 200 ans de relations diplomatiques entre la Suisse et la Russie.

Lors de son séjour à Sotchi, Didier Burkhalter s'est aussi entretenu avec Viktor Janukowitsch en tant que président de l'OSCE. Lors de cet entretien, il a souligné au président le soutien de l'OSCE dans la crise ukrainienne. ⁵

ANDERES

DATUM: 24.02.2014
CAROLINE HULLIGER

Lors de son séjour à New York, Didier Burkhalter a déclaré avoir nommé l'ambassadeur de Suisse à Berlin, **Tim Guldemann**, aux fonctions d'**envoyé personnel pour l'Ukraine**. Il s'agit là d'une des mesures prises par le président de l'OSCE afin de restaurer la confiance en Ukraine. ⁶

ANDERES

DATUM: 31.12.2015
AUDREY BOVEY

Au mois de mars 2015, l'Assemblée fédérale a pris acte du **Rapport de politique étrangère 2014**, publié par le DFAE. Dans un environnement international façonné par de multiples crises telles que les conflits en Europe de l'Est et au Moyen-Orient, la montée en puissance de l'organisation Etat islamique ou encore l'épidémie Ebola en Afrique de l'Ouest, l'année 2014 aura été marquée par la présidence suisse de l'OSCE. Ainsi, Didier Burkhalter a-t-il endossé de manière simultanée les fonctions de chef du DFAE, président de la Confédération et président de l'OSCE.

En écho aux objectifs fixés dans la "Stratégie de politique étrangère 2012-2015", la politique étrangère helvétique 2014 s'est concentrée sur deux axes prioritaires: d'un côté, celui du maintien de la paix et de la sécurité à travers le monde, de l'autre, l'entretien de relation de qualité avec l'UE.

En tant que pays présidant l'OSCE, la Suisse a notamment démontré ses capacités de médiation dans le contexte de la crise ukrainienne. Selon l'analyse livrée par la NZZ, la politique étrangère indépendante menée par la Suisse, fervente défenseuse des valeurs occidentales mais exempte de l'Union européenne et de l'OTAN, s'est alors révélée être un véritable atout et a permis à l'OSCE de se profiler comme l'un des acteurs essentiels au processus de paix.

En ce qui concerne le dossier européen, l'acceptation, en février, de l'initiative dite "Contre l'immigration de masse" constitue certainement l'un des éléments les plus lourds de conséquences de l'année sous revue. ⁷

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 14.09.2017
AUDREY BOVEY

Lors de la session d'automne 2017, le Conseil des Etats et le Conseil national ont tous deux pris acte du rapport relatif aux **Traités internationaux conclus** par la Suisse **en 2016**. Tel que rappelé par Didier Berberat (ps, NE), s'exprimant au nom de la CPE-CE, le compte-rendu comprend uniquement les traités dont la ratification n'a, au préalable, pas été soumise à l'approbation des parlementaires. Qualifié par Didier Burkhalter de "nettement moins épais que d'habitude", le rapport en question n'a pas suscité de commentaire dans les rangs de l'Assemblée. ⁸

Beziehungen zur EU

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 14.06.2007
ELIE BURGOS

Suite à l'acceptation en votation populaire le 26 novembre 2006 de la loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est, qui prévoyait le versement d'un milliard de francs destiné à financer l'effort de cohésion de l'UE élargie, les chambres ont examiné conjointement deux objets au cours de l'année sous revue : la **contribution de la Suisse à l'atténuation des disparités économiques et sociales dans l'UE** (06.100) et la **poursuite de la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est et de la CEI** (06.099).

Au Conseil des Etats, l'entrée en matière sur les deux projets n'a pas été contestée. Le rapporteur de la commission, le radical Peter Briner (SH), a déclaré que personne au sein de celle-ci ne s'était opposé aux deux projets et que la discussion avait porté uniquement sur la question du financement. Estimant qu'il devrait être possible, sur dix ans, d'économiser au total 245 millions de francs dans les sept départements fédéraux,

la commission a proposé que ce financement ne se fasse pas au détriment de l'aide publique au développement, mais soit compensé dans le budget général de la Confédération. Plusieurs intervenants ont en outre tenu à rappeler qu'il serait difficile de justifier qu'une aide financière soit accordée à des membres de l'UE plutôt qu'à des pays en voie de développement. La proposition de la commission a finalement été adoptée tacitement et l'arrêté fédéral concernant la contribution de la Suisse à l'atténuation des disparités économiques et sociales dans l'UE élargie a été adopté par 36 voix contre 2. Dans le cadre du second arrêté concernant le crédit-cadre pour la poursuite de la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est et de la CEI, une minorité de la commission, emmenée par la socialiste Simonetta Sommaruga (BE), a proposé d'augmenter le montant de ce crédit de 650 à 730 millions de francs, et de revenir par conséquent sur la proposition du Conseil fédéral de réduire le montant accordé jusqu'à présent. La minorité de la commission estimait en effet qu'il ne fallait pas financer la contribution à l'élargissement en réduisant l'aide aux pays les plus pauvres d'Europe de l'Est. Les députés ne l'ont toutefois pas suivie et se sont prononcés, par 23 voix contre 14, en faveur de la solution proposée par le Conseil fédéral. Le crédit-cadre en question a finalement été adopté par 35 voix contre 0 lors du vote sur l'ensemble.

Les deux mêmes objets ont également été examinés de manière conjointe au Conseil national. Si l'entrée en matière n'a pas suscité d'opposition, trois députés UDC ont toutefois déposé des propositions de renvoi au Conseil fédéral. Walter Wobmann (SO) a proposé de geler la contribution à la réduction des disparités sociales et économiques dans l'UE jusqu'à ce que cette dernière reconnaisse officiellement le système fiscal suisse. Walter Schmiéd (BE) a proposé de renvoyer l'objet 06.100 au Conseil fédéral, avec mandat d'éclaircir au préalable l'étendue et la forme des exigences de l'UE envers la Suisse en ce qui concerne les paiements de cohésion à la Bulgarie et à la Roumanie. Pirmin Schwander (SZ) a enfin demandé au Conseil fédéral de démontrer de façon transparente et complète que le financement sera neutre pour le budget. La majorité des députés n'a cependant pas voulu reporter à nouveau sa décision concernant ces deux objets. Différents intervenants n'ont de plus pas manqué de rappeler que la Suisse n'allait pas seulement payer, mais également profiter de la stabilité, de la sécurité et de l'essor économique des pays bénéficiaires de la contribution suisse. Soutenues par aucun autre parti, les trois propositions de renvoi ont été écartées. La question qui s'est dès lors posée dans le cadre des débats a été de savoir s'il convenait de se rallier à la décision du Conseil des Etats de réduire le crédit-cadre relatif à la coopération avec les pays de l'Est et de la CEI de 730 à 650 millions de francs (conformément au projet du Conseil fédéral). Plusieurs intervenants n'ont alors pas manqué de rappeler que le Conseil national avait adopté la motion Leuthard « Contribution à la réduction des disparités », qui demandait que cette contribution ne soit pas prélevée sur les fonds affectés à l'aide au développement. Une majorité de la commission a proposé de maintenir ledit crédit à une hauteur de 730 millions de francs, alors qu'une minorité emmenée par Walter Müller (prd, SG) – soutenu par plusieurs députés UDC – a proposé de se rallier à la décision du Conseil des Etats. Le plénum a finalement suivi la majorité de la commission, créant de fait une divergence avec le Conseil des Etats. Au vote sur l'ensemble, les deux projets ont été adoptés par 116 voix contre 42.

Par 29 voix contre 3, le Conseil des Etats s'est finalement rallié à la version du Conseil national et a décidé de relever le crédit d'aide au développement pour l'Europe de l'Est de 650 à 730 millions de francs.⁹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 10.12.2007
ELIE BURGOS

Les chambres ont examiné l'accord sur la **participation de la Suisse au programme MEDIA de l'UE pour les années 2007-2013** (projet 1) et son arrêté de financement (projet 2). Au **Conseil des Etats**, la Commission de politique extérieure (CPE-CE) a proposé le **renvoi du projet 1** au Conseil fédéral, en le chargeant de deux choses : 1) rechercher avec l'UE des solutions qui répondraient mieux aux intérêts de la Suisse eu égard à ses restrictions publicitaires concernant l'alcool, la politique et la religion ; 2) veiller à ce que l'application provisoire de Media soit poursuivie ; 3) soumettre à nouveau cet objet au parlement à la session d'automne 2009 au plus tard. Précisant que cet accord permettait aux cinéastes suisses de profiter comme les autres des programmes de soutien de l'UE, la commission a toutefois souligné que l'obligation d'appliquer, à partir de 2009, la directive de l'UE « Télévision sans frontières » posait problème, car elle entrerait en conflit avec la nouvelle loi sur la radio et la télévision (LRTV) adoptée par les chambres en 2006. Elle estimait également que malgré l'importance capitale de l'accord en question en matière de politique européenne et culturelle, une éventuelle nouvelle révision de la LRTV serait malvenue. Si le conseiller fédéral Pascal Couchepin a bien tenté de convaincre les parlementaires de la portée

limitée de la directive de l'UE, cela a cependant été en vain. Le plénum a en effet adopté tacitement la proposition de renvoi de la commission. L'arrêt fédéral concernant le financement de la participation de la Suisse au programme communautaire Media pour les années 2007-2009 a quant à lui été adopté sans opposition.

Au **Conseil national**, la majorité de la commission a proposé d'adhérer à la décision du Conseil des Etats et de renvoyer le projet au Conseil fédéral. Une minorité emmenée par Walter Müller (prd, SG) s'est toutefois opposée à ce renvoi. Les rapporteurs de la majorité ont souligné l'intelligence et le pragmatisme de la décision du Conseil des Etats, et ont déclaré être d'avis que le Conseil fédéral devrait entreprendre, avec l'appui du parlement, de nouvelles négociations avec l'UE sur cette question. Quant à la minorité de la commission, elle estimait que s'adapter au droit de l'UE était le prix des relations bilatérales qu'il fallait parfois être prêt à payer. Démocrates-chrétiens, Verts, Verts libéraux et socialistes ont soutenu la proposition de renvoi. L'UDC a fait de même, en proposant cependant de rejeter l'ensemble du projet. Le plénum a finalement décidé, par 136 voix contre 45, de renvoyer le projet 1 au Conseil fédéral. Au vote sur l'ensemble, le Conseil national a toutefois adopté, par 118 voix contre 54, le projet de financement de la participation de la Suisse au programme communautaire Media.¹⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 14.05.2012
EMILIA PASQUIER

En début d'année, le nouveau ministre des affaires étrangères, Didier Burkhalter, a présenté sa **stratégie sur les relations avec l'UE**. Là où son prédécesseur prônait une approche simultanée et coordonnée de tous les dossiers, Didier Burkhalter souhaite se concentrer sur un dossier, celui de l'électricité, afin de trouver une solution qui pourrait servir de modèle aux autres dossiers en suspens. L'accord sur l'électricité permettrait également de régler les questions institutionnelles, dont la discussion fait office de condition sine qua non pour Bruxelles. L'idée de régler les questions institutionnelles par un accord particulier a rencontré le scepticisme des experts, des politiciens, ainsi que de l'ambassadeur de l'UE en Suisse.¹¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 18.12.2013
EMILIA PASQUIER

En 2012, les différents blocages dans le dossier bilatéral avaient amené la Suisse à présenter une liste de propositions à la Commission européenne afin de régler le fameux casse-tête institutionnel. Pour rappel, **la question institutionnelle** fait référence aux difficultés helvético-européennes à trouver une réponse aux quatre points suivants: le mécanisme de reprise du droit européen par la Suisse, l'interprétation du droit communautaire, la surveillance des accords et les règles à définir en cas de litige. Une partie des difficultés à résoudre ces problèmes découle notamment du refus de la Suisse de se soumettre à une juridiction extérieure et d'accepter la reprise automatique du droit européen. Les propositions suisses devaient donc amener des solutions afin de régler les questions institutionnelles qui empêchent notamment le développement d'accords sectoriels, tels l'accord sur l'électricité ou l'accord sur l'énergie. La Suisse a notamment proposé de créer une autorité nationale indépendante pour contrôler l'application des règles du marché unique, mais le président de la Commission européenne, Manuel Barroso, a annoncé dans une lettre adressée à la Confédération que l'UE refuserait de suivre cette piste, un refus cependant dédramatisé par l'Union elle-même qui a réaffirmé vouloir continuer le dialogue afin de trouver une solution bénéfique pour les deux parties. La réponse de Bruxelles a été suivie d'une visite à Bruxelles du secrétaire d'Etat suisse aux affaires étrangères, Yves Rossier. Ce voyage a été l'occasion de discuter de nouvelles pistes pour sortir du casse-tête institutionnel. Au terme de cette visite, la proposition suisse d'instaurer un organe de surveillance nationale a semblé définitivement enterrée et l'Europe a réaffirmé que tout accès au marché unique dépendrait de la résolution des questions institutionnelles. Pour ce faire, Yves Rossier a rencontré le directeur général administratif du service européen d'action extérieure David O'Sullivan dans le courant du mois de mars. Alors que le différend institutionnel semblait insurmontable, les deux parties ont annoncé la remise à leurs autorités respectives d'un rapport commun esquissant trois solutions au terme de leur rencontre. Premièrement, les négociateurs proposent que la Suisse reconnaisse les institutions de l'Espace économique européen (EEE). La deuxième piste porte sur la création de nouvelles institutions. Cependant, ces deux premières options créeraient un déséquilibre défavorable à la Suisse, puisque l'Union ne reconnaît que les décisions de la Cour de justice de l'UE. La troisième solution propose le maintien des comités mixtes et autorise les parties à s'adresser à la Cour de justice de l'UE pour répondre aux questions d'interprétation du droit. En juin, le gouvernement a officiellement annoncé vouloir ouvrir les négociations avec l'Union

Européenne pour rénover la voie bilatérale. Pour définir le mandat de négociation, il s'est basé sur le document préparé par les deux négociateurs et a annoncé vouloir suivre la voie suivante dans le domaine institutionnel: un maintien des comités mixtes, tout en permettant à la Cour de Justice de l'UE de délivrer un avis en cas de litige, mais cet avis n'aurait pas de force exécutive. Concernant la reprise automatique du droit européen, le Conseil fédéral a proposé que la reprise se fasse de manière dynamique, soit rapide, mais en permettant de respecter le principe du référendum populaire. Le Conseil fédéral a également rappelé que le mandat de négociation comprendrait des « lignes rouges », soit des limites à ne pas franchir. Parmi ces lignes rouges, on compte le refus de la reprise automatique du droit européen, de la directive sur la citoyenneté européenne ou sur les travailleurs détachés et le refus de limiter les mesures d'accompagnement ou d'élargir le champ d'application des accords. L'UDC a immédiatement qualifié ce mandat de « colonial » et a annoncé qu'elle mènerait une campagne d'information pour dénoncer cet avancement dans les relations helvético-européennes. La campagne UDC a fait couler de l'encre suite à la comparaison de la situation actuelle avec celle de la période nazie: « Durant la période nazie, nous avions un ennemi à l'extérieur, aujourd'hui il est à l'intérieur ». La proposition du Conseil fédéral a cependant trouvé un écho positif chez son principal destinataire, puisque la Commission européenne a annoncé être prête à négocier sur cette troisième option. Mais ceci était sans compter sur la polémique des « juges étrangers » qui a rapidement enflé en Suisse. Plusieurs critiques se sont élevées contre l'incursion des « juges étrangers » sur le territoire suisse: en reconnaissant l'autorité de la Cour de Justice de l'UE, le Conseil fédéral a été accusé d'abandonner la législation suisse aux mains des juges européens. Un groupe de quinze professeurs de droit a également critiqué le fait que l'option de la Cour de l'AELE n'ait pas été plus étudiée par le gouvernement. Les doutes des syndicats se sont eux portés sur la jurisprudence de la Cour de Justice. Les représentants des travailleurs se sont basés sur plusieurs arrêts rendus par ladite Cour, des arrêts tranchant en grande majorité en faveur du libre marché et au détriment de la protection des travailleurs. Au niveau des partis, le mandat n'a pas soulevé un immense enthousiasme, sans pour autant, à l'exception de l'UDC et de quelques membres du PDC, être confronté à d'amères critiques. Les critiques ont plutôt été dirigées vers Didier Burkhalter qui s'est vu traité de « ministre de l'abandon » poussant la Suisse à « se plier devant les juges étrangers » par Christophe Darbellay lors de son discours du 1er août. Ces attaques n'ont pas déstabilisé le ministre qui a reçu un soutien unanime de la CPE-CE (10 voix contre 0, moins 2 abstentions). Quelques jours plus tard, la CPE-CN a suivi cette décision par 14 voix contre 6 et 2 abstentions. Les voix dissidentes se sont retrouvées uniquement à l'UDC, ce qui a indiqué un changement de position du PDC, jusqu'alors très critique envers le projet de négociation du ministre Didier Burkhalter. Au mois de décembre, le fameux mandat de négociation a été approuvé par le gouvernement.¹²

MOTION
DATUM: 06.05.2015
AMANDO AMMANN

Im Oktober 2013 hatte die APK-NR Stellung zur Verhandlungsposition der Schweiz hinsichtlich des institutionellen Abkommens mit der EU bezogen. Insbesondere verlangte sie vom Bundesrat, der EU vier Punkte darzulegen: 1. Die Schweiz wolle der EU weder direkt noch indirekt beitreten. 2. Die Schweiz unterhalte zwar vertragliche Beziehungen zur Regelung des Marktzutritts, wolle aber nicht Teil des europäischen Binnenmarkts werden. 3. Die Schweiz sei nicht bereit, Verträge abzuschliessen, welche ihre Souveränität beeinträchtigen und würde europäisches Recht nicht automatisch übernehmen und sich damit EU-/ oder EWR-Gerichtsbarkeit unterstellen. 4. Das seit 1992 bestehende Beitritts-gesuch der Schweiz zur EU sei als gegenstandslos zu betrachten.

Mit der Motion «**Strategische Positionen zum Verhältnis der Schweiz zur Europäischen Union**» forderte die SVP-Fraktion im Oktober 2013 den Bundesrat dazu auf, die vier oben genannten Kommissionsbeschlüsse der EU aktiv mitzuteilen und in den Verhandlungen konsequent zu vertreten. Für die SVP sei es von Bedeutung, dass das Parlament, der Bundesrat und die Verwaltung diese strategischen Positionen verinnerlichen und damit Klarheit in Fragen der schweizerischen Souveränität geschaffen werden könne.

Der Bundesrat beantragte die Annahme der Motion, da die Forderungen der Motion sich mit der Haltung des Bundesrats deckten und in den laufenden Verhandlungen eingebracht würden. Er hob jedoch auch hervor, dass er der EU gegenüber die Bedeutung des guten und stabilen Verhältnisses und die wirtschaftliche Prosperität betonen werde.

Eigentlich hätte die Motion bereits in der Frühjahrs-session 2014 im Nationalrat bearbeitet – und aufgrund der Zustimmung des Bundesrates stillschweigend angenommen – werden sollen, doch aufgrund der Bekämpfung durch Martin Naef (sp,

ZH) kam es in der Sondersession im Mai 2015 zu einer Debatte. Martin Naef bat die Mitglieder des Nationalrats um die Ablehnung der Motion, da diese keinen konstruktiven Beitrag zur Lockerung des angespannten bilateralen Klimas darstelle. Eine zusätzliche «Baustelle» brauche es nach dem 9. Februar 2014 (Annahme der Masseneinwanderungsinitiative) nicht, so Naef. EDA-Departementschef Didier Burkhalter verteidigte allerdings das Anliegen der Motion und empfahl es zur Annahme, präzisierte jedoch auch, dass es zwar keine automatische aber zumindest eine dynamische Übernahme europäischen Rechts unter Achtung des Schweizer Systems gäbe. Der Nationalrat nahm alle vier Punkte der Motion mit deutlicher Mehrheit an, nur zur Ziffer 3 (die Übernahme von EU-Recht) fiel der Entscheid mit 97 zu 91 Stimmen (bei 2 Enthaltungen) knapp aus.¹³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 11.05.2015
CAROLINE HULLIGER

Le ministre des affaires étrangères suisse, Didier Burkhalter, a effectué une **visite officielle au Grand-Duché de Luxembourg** où il a rencontré le premier ministre Xavier Bettel et le ministre des affaires étrangères Jean Asselborn. Les trois hommes ont évoqué les relations avec l'UE suite à la votation du 9 février 2014, ainsi que les relations bilatérales entre les deux pays.¹⁴

MOTION
DATUM: 01.03.2016
AMANDO AMMANN

Mittels einer Motion «**EU-Beitrittsgesuch, Klarheit schaffen**» forderte Antragsteller Lukas Reimann (svp, SG) vom Bundesrat, das Gesuch über die Aufnahme von Beitrittsverhandlungen mit der EU zurückzuziehen. Reimann kritisierte den Bundesrat dafür, dass es durch den versäumten Rückzug bereits mehrfach zu Irritationen in der Interaktion mit EU-Vertretenden gekommen sei. Zudem habe der Bundesrat wiederholt geäußert, dass ein Rückzug nicht möglich sei. Dass dies doch ginge, habe das EFTA-Mitgliedsland Island jedoch 2014 gezeigt. Reimann fürchtete zudem, dass neue Verhandlungen – etwa das Rahmenabkommen – durch die Pendenz belastet würden. In seiner Stellungnahme wies der Bundesrat darauf hin, dass das EU-Beitrittsgesuch durch das Nein zum Europäischen Wirtschaftsraum 1992 gegenstandslos geworden sei. Überdies beeinflusse das Weiterbestehen desselben die gegenwärtigen Verhandlungen mit der EU in keiner Weise und bringe ein Rückzug keinerlei Vorteile mit sich. Der Bundesrat empfahl daher die Ablehnung der Motion. Mit seinem Anliegen reihte sich Lukas Reimann in eine Reihe ähnlicher parlamentarischer Vorstösse vonseiten der SVP ein. Dazu gehören die Motion des damaligen Ständerats Maximilian Reimann (svp, AG; Mo. 11.3053) aus dem Jahr 2011 sowie jene der SVP-Fraktion von 2013 (Mo. 13.4117). Der Nationalrat entschied sich in der Frühjahrsession 2016, der Empfehlung des Bundesrats nicht zu folgen, und nahm die Motion stattdessen mit 126 zu 46 Stimmen (bei 18 Enthaltungen) an. Womöglich trug auch das Votum des anwesenden Bundesrats Burkhalter zur Annahme bei: Dieser verdeutlichte zwar die Position des Bundesrats und hob hervor, dass die Schweiz von der EU weder als Mitgliedskandidat, noch als potentielles Mitglied angesehen werde und die Motion bereits geschaffene Tatsachen wiederhole. Jedoch forderte er daraufhin den Nationalrat auf, die Motion anzunehmen, um «diese sinnlose Debatte ein für alle Mal zu beenden».¹⁵

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 17.03.2016
AUDREY BOVEY

En réponse au postulat de la conseillère aux Etats Karin Keller-Sutter, le Conseil fédéral a analysé, dans un rapport, les éventuelles conséquences que pourrait engendrer l'abandon des accords bilatéraux au profit d'un accord global de libre-échange avec l'UE (**Un accord de libre-échange avec l'UE à la place des accords bilatéraux. Rapport du Conseil fédéral**).

Tel que résumé par le conseiller fédéral Didier Burkhalter devant la chambre des cantons, «laisser tomber la voie bilatérale pour un accord de libre-échange global consisterait à lâcher la proie pour l'ombre». Différents arguments ont à ce titre été avancés par le chef du DFAE. Un accord de libre-échange se limite notamment à un accord d'accès au marché intérieur de l'Union européenne et ne comprend, en ce sens, aucune harmonisation du droit. Selon le rapport de l'exécutif national, la mise en place d'un accord de libre-échange constituerait également un retour en arrière, en comparaison avec les résultats obtenus grâce à la voie bilatérale, et ce dans de nombreux domaines, tels que les obstacles techniques au commerce, les facilitations et la sécurité douanière, les transports terrestres ou encore le transport aérien. Si certains affirment qu'un accord de libre-échange offrirait à la Suisse une plus grande autonomie législative, Didier Burkhalter rétorque que «dans les faits, ce n'est pas vraiment le cas». Ce dernier conclut sur deux points. Premièrement, les accords bilatéraux influencent positivement la compétitivité de la place économique suisse.

Finalment, l'objectif premier du Conseil fédéral consiste encore et toujours à conjuguer développement de la voie bilatérale et maîtrise de la migration.¹⁶

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 21.09.2017
AUDREY BOVEY

Le 17 mai 2017, le Conseil fédéral soumettait au Parlement le projet d'arrêté fédéral concernant la **reprise du règlement (UE) 2016/1624, relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes**. Le règlement en question s'inscrit dans la lignée de l'acquis de Schengen, dont la Suisse s'est engagée, lors de son association en 2004, à reprendre les développements successifs. Adopté en septembre 2016 par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne dans le contexte d'une pression accrue aux frontières extérieures de l'Europe et de l'augmentation du flux migratoire, le règlement en question dote l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes ("Frontex") de nouvelles compétences. Tel que spécifié dans le message du Conseil fédéral du 17 mai 2017, l'objectif consiste alors, à faire coïncider au mieux sécurité et libre circulation des personnes sur le territoire de l'UE.

A l'échelon helvétique, le Conseil fédéral se prononce, dès le mois d'octobre 2016, en faveur de la reprise du règlement européen 2016/1624, dont découle une nécessaire adaptation de la Loi fédérale sur les étrangers, de la Loi fédérale sur les offices centraux de police criminelle de la Confédération et les centres communs de coopération policière et douanière avec d'autres États, ainsi que de la Loi sur les douanes.

Le Conseil national était le premier à se prononcer sur cet objet, lors de la session d'automne 2017, le mot d'ordre d'une majorité de la CPS-CN plaidant en faveur de l'entrée en matière. Opposée à l'entrée en matière, la minorité Glättli (verts, ZH) rassemblait les voix contestataires des élus UDC et Verts. Dénonçant les faiblesses démocratiques de Schengen, les élus du parti nationaliste conservateur ont tenu à rappeler que la Suisse, en tant qu'État associé, participe certes aux discussions entourant le développement de l'acquis de Schengen, mais ne dispose pas de véritable droit de co-décision. Rapportant la parole du groupe des Verts, Lisa Mazzone (verts, GE) s'est pour sa part exprimée en faveur d'une politique d'asile plus humaine: "Frontex Plus, c'est plus de compétences, plus de moyens, plus de personnel pour bafouer un droit humain, le droit qui prévoit que chacun a la possibilité de quitter le pays dans lequel il se trouve."

La minorité Arnold (udc, UR), composée d'une majorité de conseillers nationaux UDC et du libéral-radical Walter Müller (plr, SG), était quant à elle favorable à un renvoi du projet au Conseil fédéral, afin que soit inscrite noir sur blanc la priorité de "prévenir le franchissement illégal de la frontière déjà aux frontières extérieures de l'espace Schengen".

Précisons également que le groupe socialiste, invoquant une nécessaire coopération à l'échelle européenne, s'est prononcé pour l'entrée en matière et contre le renvoi de l'objet au Conseil fédéral, une position finalement acceptée par une majeure partie du Conseil national lors du vote sur l'entrée en matière.

Lors de la discussion par article, la chambre basse a une nouvelle fois suivi la majorité de sa Commission et procédé à une double modification du projet du Conseil fédéral: d'abord par la proposition d'un plafonnement de 12 millions à la participation annuelle de la Suisse au projet Frontex, ensuite par l'ajout d'un article 1a, spécifiant que: "l'association de la Suisse [au nouveau règlement] ne doit pas entraîner une dégradation de la surveillance des frontières suisses".

Lors du vote sur l'ensemble, la majorité du Conseil national s'est prononcé, en définitive, en faveur de l'adoption du projet modifiant la version du Conseil fédéral (102 voix pour, 75 contre et 10 abstentions).¹⁷

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 24.09.2019
AMANDO AMMANN

In der Herbstsession 2019 gelangte das Geschäft zur **Genehmigung der Beteiligung an der Europäischen Agentur für das Betriebsmanagement von IT-Grosssystemen** in den Nationalrat. Die EU-Lisa ist für den Betrieb und die Weiterentwicklung zahlreicher zentraler Systeme des Schengenraums verantwortlich. Dazu gehören unter anderem das SIS, das Visa-Informationssystem, die Fingerabdruck-Datenbank Eurodac und das Ein- und Ausreisensystem (EES). Hans-Peter Portmann (fdp, ZH), der Sprecher der APK-NR, wies darauf hin, dass die Schweiz seit 2012 als Beobachterin der Agentur an sämtlichen Projekten der EU-Lisa beteiligt sei und das Parlament der EU-Verordnung zur Errichtung der Agentur bereits zugestimmt habe. Gemäss der vorliegenden Vereinbarung solle die Schweiz sich zukünftig vollständig daran beteiligen und sich mit begrenztem Stimmrecht gleichberechtigt mit den EU-Mitgliedsstaaten engagieren können. Die Beteiligungskosten würden für die Schweiz wie bis anhin CHF 7-8 Mio.

betragen, so Portmann weiter. Eine Kommissionsminderheit Estermann (svp, LU) hatte einen Nichteintretensantrag gestellt, obwohl man sich, so Estermann, der Vorteile des Abkommens bewusst sei. Jedoch sei die SVP-Delegation der Meinung, dass man keine weiteren Zahlungen an die EU leisten solle, solange man von dieser in verschiedener Hinsicht diskriminiert werde. Dieses Verhalten wurde von den anderen Ratsmitgliedern nicht goutiert. Walter Müller (fdp, SG) etwa befand das Ablehnen eines nach langer Verhandlung erarbeiteten Resultats für nicht konstruktiv. Der Rat beschloss mit 132 zu 51 Stimmen (bei 2 Enthaltungen), auf das Geschäft einzutreten, wobei nur Mitglieder der SVP-Fraktion dagegen stimmten, und nahm es kurz darauf mit 133 zu 49 Stimmen (bei 4 Enthaltungen) an. Auch in der Schlussabstimmung drei Tage später fiel das Ergebnis im Nationalrat mit 138 zu 52 Stimmen (bei 7 Enthaltungen) eindeutig und im Ständerat gar einstimmig aus.¹⁸

Beziehungen zu internationalen Organisationen

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 15.03.2013
EMILIA PASQUIER

L'année sous revue a marqué le **150e anniversaire du Comité international de la Croix-Rouge**. A cette occasion, Didier Burkhalter a remis à l'organisation un chèque qui permettra de recruter et de former 150 délégués.¹⁹

ANDERES
DATUM: 13.01.2014
CAROLINE HULLIGER

Le **coup d'envoi de la présidence suisse de l'OSCE** a été donné à Vienne le 16 janvier. Lors de cette première réunion avec le Comité permanent de l'OSCE, Didier Burkhalter a présenté les priorités de la présidence suisse aux représentants des 57 Etats participants. Le mot d'ordre que la Suisse s'est donnée est «Construire une communauté de sécurité au service des individus». Afin de parvenir à ce but, trois objectifs ont été formulés. Il s'agit de promouvoir la sécurité et la stabilité, d'améliorer les conditions de vie des individus et de renforcer la capacité d'action de l'organisation.²⁰

ANDERES
DATUM: 04.12.2014
CAROLINE HULLIGER

La **réunion annuelle du Conseil ministériel de l'OSCE** s'est tenue à **Bâle** les 4 et 5 décembre. 57 ministres des affaires étrangères des Etats membres de l'OSCE ont répondu à l'invitation de Didier Burkhalter, président de l'OSCE pour l'année 2014. Les deux sujets principaux ont été la crise en Ukraine et la lutte contre le terrorisme international. Cette réunion a également permis de faire le bilan sur la présidence suisse de l'OSCE.²¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 14.03.2015
CAROLINE HULLIGER

Du 14 au 18 mars, Didier Burkhalter a participé à Sendai (Japon) à la **Troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la prévention des risques de catastrophes**. Le but de la conférence était de mettre sur pied un nouveau programme-cadre concernant la prévention des catastrophes. Dans son discours, il a relevé l'importance de prendre à temps des mesures adéquates pour que les risques liés à des catastrophes naturelles soient amoindris. Il a aussi souligné que la Suisse était favorable à une nouvelle stratégie internationale sur la prévention des catastrophes.

En marge de la conférence, le chef du DFAE a eu l'occasion de s'entretenir avec le ministre japonais des affaires étrangères Fumio Kishida sur l'approfondissement de la coopération entre l'OSCE et les Etats partenaires asiatiques. A cette occasion, le ministre suisse a invité son homologue japonais à participer à la conférence asiatique de l'OSCE organisée par la Suisse qui se tiendra, début juin 2015, à Séoul.²²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 16.04.2015
CAROLINE HULLIGER

Le 16 avril, Didier Burkhalter a participé à la **conférence mondiale sur le cyberspace** à La Haye. Il a souligné, dans son discours, que la Suisse était en faveur d'un cyberspace libre, ouvert et sûr, dans lequel s'applique le droit international en vigueur. Rappelons qu'en 2012, le Conseil fédéral avait approuvé la « Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques ».²³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 27.04.2015
CAROLINE HULLIGER

Fin avril, Didier Burkhalter a participé, à New York, à la **Conférence sur les Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires** de l'ONU. Il y a souligné que la promotion de la paix et de la sécurité étaient des priorités de la politique étrangère suisse et que la Suisse était très engagée pour prévenir la diffusion des armes de destruction massive et pour les éliminer.²⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 28.04.2015
CAROLINE HULLIGER

Le 28 avril, le chef du DFAE, Didier Burkhalter, a participé à Belgrade à une **réunion des ministres des affaires étrangères des membres de la Troïka de l'OSCE**, le principal organe consultatif de la Présidence de l'OSCE formé par la Serbie, la Suisse et l'Allemagne.²⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 29.05.2015
CAROLINE HULLIGER

Du 29 au 31 mai, le chef du DFAE a participé à la **conférence sur la sécurité « Dialogue Shangri-La »** qui s'est tenue à Singapour. Cette conférence représente la principale plateforme, non officielle, d'échanges sur la politique de sécurité dans la zone Asie-Pacifique. Didier Burkhalter y a participé afin de faire part à ses homologues des expériences qu'il a faites pendant son année de présidence de l'OSCE. Il a aussi eu l'occasion de discuter avec des partenaires asiatiques sur les moyens effectifs à la lutte contre le terrorisme.

En marge de la conférence, le conseiller fédéral a rencontré le premier ministre Lee Hsien Loong et le ministre des affaires étrangères Kasiviswanathan Shanmugam pour des entretiens bilatéraux.²⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 01.06.2015
CAROLINE HULLIGER

Après son séjour à Singapour, Didier Burkhalter s'est rendu à Séoul pour diriger, aux côtés de son homologue sud-coréen Yun, Byung-se la **conférence asiatique de l'OSCE** en tant que président du groupe de contact de l'OSCE avec les partenaires asiatiques. Les discussions ont principalement porté sur les visions de l'Asie concernant une coopération multilatérale dans le domaine de la sécurité.

En marge de la conférence, le conseiller fédéral a rencontré la présidente sud-coréenne Park Geun-Hye.²⁷

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 08.03.2017
AUDREY BOVEY

Au début du mois de mars 2017, le Conseil national a à son tour pris acte du onzième rapport concernant **la Suisse et les conventions du Conseil de l'Europe**. Le Conseil de l'Europe joue un rôle primordial dans l'ordre juridique international, particulièrement en ce qui concerne le respect des droits humains, de la démocratie et de l'Etat de droit. A ce titre, la Suisse a d'ores et déjà ratifié 122 des 219 conventions du Conseil de l'Europe, soit environ 55 pour cent. Un résultat qui, selon certains membres de la CPE-CN, pourrait encore être amélioré. Ainsi le socialiste genevois Manuel Tornare a-t-il qualifié l'attitude de la Suisse de "parfois quelque peu frileuse au regard du mandat constitutionnel donné à la Confédération de contribuer à promouvoir le respect des droits de l'homme", plaidant en faveur d'une accélération du processus d'adhésion à certaines conventions ou protocoles additionnels. En définitive, Didier Burkhalter a jugé opportun de rappeler le principe selon lequel la Suisse signe uniquement les engagements qu'elle est assurée de pouvoir ratifier, soit des engagements ne présentant aucune incompatibilité majeure avec la législation nationale.²⁸

Zwischenstaatliche Beziehungen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 01.01.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

Au mois de février, **Didier Burkhalter** est allé signer l'accord relatif à la participation de la Suisse aux programmes communautaires de formation à Bruxelles. Il y a rencontré Androulla Vassiliou, commissaire européenne en charge de l'éducation. En octobre, il a célébré les 10 ans de la diplomatie scientifique au sein du réseau Swissnex, à Boston. Il s'est ensuite rendu à San Francisco pour visiter un grand réseau de soins intégrés. Au mois d'août, il est allé au Brésil dans le cadre de la coopération scientifique et sanitaire.²⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 11.02.2011
ANITA KÄPPELI

Der **Kulturminister Russlands Alexander Awdejew** wurde im Februar vom Schweizer Amtskollegen Didier Burkhalter in Bern empfangen, wo die beiden die Möglichkeiten der bilateralen Kooperation im Kulturbereich diskutierten.³⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 13.05.2011
ANITA KÄPPELI

Mitte Mai wurden **der spanische König Juan Carlos I. und Königin Sofia** mit militärischen Ehren empfangen. Es war der zweite offizielle Staatsbesuch des Königspaares in der Schweiz nach 1979. An den Gesprächen nahmen neben Bundespräsidentin Calmy-Rey auch die Bundesräte Burkhalter, Leuthard und Schneider-Ammann teil.³¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 01.01.2012
EMILIA PASQUIER

La présidente de la Confédération de l'année sous revue, **Eveline Widmer-Schlumpf**, et le chef de la diplomatie suisse, Didier Burkhalter, se sont rendus à Bruxelles pour discuter principalement des relations bilatérales entre la Suisse et l'UE, des relations qualifiées d'étroites et intenses par les deux parties au terme de la visite. Les dossiers des marchés financiers, de la crise de l'euro et de la politique extérieure ont également été abordés. Ces discussions se sont déroulées en présences des hauts représentants de l'UE, soit le président de la Commission européenne José Manuel Barroso, le président du Parlement européen Martin Schulz et le commissaire européen à la fiscalité Algirdas Semeta. Cette rencontre a également permis à la Suisse de signer l'accord fiscal avec la Grande-Bretagne. La signature de cet accord, communiquée de manière inadéquate, a refroidi l'atmosphère de la rencontre helvético-européenne. Toujours en Belgique, les deux conseillers fédéraux se sont déplacés à Lommel et à Louvain, afin d'assister aux obsèques des victimes ayant tragiquement perdu la vie dans un accident de car en Valais. La présidente s'est ensuite rendue à Vienne, où elle a salué la conclusion de l'accord fiscal avec l'Autriche. En juin, une rencontre a été organisée avec le président tchèque, l'occasion de discuter notamment de l'activation de la clause de sauvegarde par la Suisse. Les négociations au sujet d'un accord fiscal avec l'Italie ont ensuite emmené la ministre des finances à Rome. Puis, Eveline Widmer-Schlumpf a représenté la Suisse lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques d'été à Londres. En septembre, la présidente s'est envolée pour New-York où, devant l'Assemblée générale de l'ONU, elle a expliqué les priorités politiques suisses dans le cadre de l'ONU, à savoir la sécurité internationale, la nécessité de réformer les institutions onusiennes et le développement durable. La finance l'a ensuite emmenée à Tokyo pour participer à une réunion du Conseil exécutif du FMI. A Vientiane, le Sommet du Forum Asie-Europe (ASEM) a reçu la Suisse, représentée par Eveline Widmer-Schlumpf, comme nouveau membre. Enfin, au début de mois de décembre, la présidente a rencontré le président français François Hollande. La convention de double-imposition en matière de succession s'est imposée comme sujet de discussion entre les deux chefs d'Etat. La présidente s'est finalement rendue au Luxembourg pour engager un dialogue sur le dossier fiscal.³²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 24.02.2012
EMILIA PASQUIER

Une visite officielle de travail a permis à Didier Burkhalter et à son homologue Bangladesh, **Dipu Moni**, d'aborder les relations bilatérales entre les deux pays, le changement climatique et la situation politique et économique sur le continent asiatique.³³

ANDERES

DATUM: 30.04.2012
EMILIA PASQUIER

La **procureure générale de la Cour pénale internationale Fatou Bensouda** a été reçue par Didier Burkhalter afin de s'entretenir au sujet du rôle et du fonctionnement de la CPI, ainsi que de la contribution suisse à cette institution. La procureure a également rencontré Simonetta Sommaruga.³⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 24.05.2012
EMILIA PASQUIER

Afin de parler de la coopération au développement et de la politique de paix menée par la Suisse, Didier Burkhalter a rencontré le ministre des relations extérieures et de la Coopération Internationale de la République du Burundi **Laurent Kavakure**.³⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 21.06.2012
EMILIA PASQUIER

La visite du **ministre britannique des affaires européennes David Lidington** a permis au conseiller fédéral Didier Burkhalter d'aborder les principes de la Suisse en matière de politique européenne et les relations bilatérales entre les deux pays. Les deux parties ont annoncé vouloir renforcer les échanges entre leur ministère.³⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 27.08.2012
EMILIA PASQUIER

Didier Burkhalter a rencontré le **ministre guatémaltèque des affaires étrangères Harold Caballeros**. Ils se sont entretenus sur l'engagement de la Suisse dans des projets de coopération au Guatemala.³⁷

MOTION

DATUM: 10.10.2012
EMILIA PASQUIER

Une motion Müller (plr, SG) a été acceptée par la chambre basse au cours de l'année sous revue. Le radical-libéral prie le Conseil fédéral d'entamer des négociations avec Liechtenstein afin de conclure une **CDI** en tenant compte de l'imposition des rentes AVS.³⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 01.01.2013
EMILIA PASQUIER

Président de la Confédération en 2013, le ministre de la défense, de la protection de la population et des sports **Ueli Maurer** a effectué son premier voyage à l'étranger en Allemagne, où il a pris part à la 49e Conférence de Munich sur la sécurité. Toujours en hiver, une rencontre informelle a été organisée entre le président autrichien et Ueli Maurer lors des championnats du monde de ski alpin à Schladming. Puis, le président s'est rendu à Vaduz où il a signé une déclaration d'intention visant à intensifier la collaboration en matière de sécurité. Au Vatican, Ueli Maurer a assisté à la cérémonie d'assermentation des gardes suisses, avant d'être reçu par le Pape François. En juin, il a effectué une visite officielle en Lituanie où il a rencontré la présidente Dalia Grybauskaitė. C'est ensuite le président chinois Xi Jinping qui a accueilli le conseiller fédéral pour un séjour de trois jours en Chine. De retour en Europe, Ueli Maurer s'est rendu à Innsbruck pour la rencontre quadripartite des chefs d'Etat comprenant l'Autriche, l'Allemagne, le Liechtenstein et la Suisse. Accompagné de Didier Burkhalter, le ministre zurichois a participé à la 68e session de l'Assemblée générale de l'ONU à New York. C'est finalement le Kosovo qui a accueilli Ueli Maurer dans le courant du mois de novembre.

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 11.01.2013
EMILIA PASQUIER

Au milieu du mois de janvier, Didier Burkhalter a rencontré son homologue chypriote Erato Kozakou-Marcoullis à La Chaux-de-Fonds. Cette rencontre a permis aux deux ministres de signer un **accord bilatéral sur la protection des biens culturels**.

ANDERES

DATUM: 18.02.2013
EMILIA PASQUIER

Dans le cadre des négociations du futur accord de libre-échange, le chef de la diplomatie helvétique, Didier Burkhalter, a reçu le **vice-premier ministre de la République populaire de Chine Hui Liangyu**. Ce dernier s'est également entretenu avec Ueli Maurer et Johann Schneider-Ammann.

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 01.05.2013
EMILIA PASQUIER

Les questions bilatérales et la politique européenne ont occupé Didier Burkhalter et le **ministre allemand des affaires étrangères Guido Westerwelle** lors d'une visite de ce dernier à Berne.³⁹

ANDERES

DATUM: 06.05.2013
EMILIA PASQUIER

Afin de célébrer le 50e anniversaire de l'adhésion de la Suisse au Conseil de l'Europe, le **secrétaire général du Conseil de l'Europe Thorbjørn Jagland** a été accueilli à Berne par Didier Burkhalter et Simonetta Sommaruga.

MOTION

DATUM: 10.09.2013
EMILIA PASQUIER

Le Conseil des États a modifié une motion Müller (plr, SG) qui demande au Conseil fédéral d'engager des négociations avec le Liechtenstein en vue d'une **nouvelle convention de double-imposition** en tenant compte de l'imposition des rentes AVS. Plus précisément, le Conseil des États souhaite que les négociations ne concernent pas l'imposition des frontaliers.⁴⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 11.09.2013
EMILIA PASQUIER

Didier Burkhalter a reçu son homologue italienne **Emma Bonino** afin de discuter non seulement de différents dossiers de politique économique et fiscale, mais aussi de la future exposition universelle de Milan en 2015. ⁴¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 13.09.2013
EMILIA PASQUIER

Un accord facilitant la délivrance de visas a été signé par Didier Burkhalter et la **ministre des affaires étrangères géorgienne Maïa Panjikidze** lors d'une visite officielle de cette dernière. ⁴²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 18.11.2013
EMILIA PASQUIER

Afin de marquer le quarantième anniversaire des relations diplomatiques entre la Suisse et les Emirats arabes unis, Didier Burkhalter a reçu le **ministre des affaires étrangères le Cheikh Abdallah Bin Zayed Al Mahyan**. ⁴³

ANDERES

DATUM: 09.01.2014
CAROLINE HULLIGER

Début janvier, le président de la Confédération Didier Burkhalter s'est entretenu avec le **ministre slovaque des affaires étrangères Miroslav Lajčák**. Lors du déjeuner de travail qui s'est tenu à Interlaken, les deux hommes ont surtout abordé les relations bilatérales entre la Suisse et la Slovaquie et les relations avec l'UE. ⁴⁴

ANDERES

DATUM: 17.01.2014
CAROLINE HULLIGER

Après avoir donné le coup d'envoi de son année de présidence le l'OSCE, **Didier Burkhalter a rencontré à Vienne le président fédéral autrichien Heinz Fischer**. Les relations bilatérales entre les deux pays voisins ont été au centre de cette visite de travail. ⁴⁵

ANDERES

DATUM: 20.01.2014
CAROLINE HULLIGER

Au milieu du mois de janvier, le président de la Confédération Didier Burkhalter a reçu son homologue coréenne Park Geun-Hye à Berne. Il s'agissait de la **première visite d'un chef d'Etat sud-coréen en Suisse** depuis 1963, date à laquelle les relations diplomatiques entre Berne et Séoul avaient été établies. La conseillère fédérale Doris Leuthard, le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann et le conseiller fédéral Alain Berset ont également pris part aux discussions officielles qui étaient axées sur le développement des relations bilatérales entre les deux pays. Cette visite d'Etat a également servi au conseiller fédéral Alain Berset pour signer une convention de sécurité sociale avec le ministre coréen des affaires étrangères afin de faciliter les échanges économiques entre les deux pays. ⁴⁶

ANDERES

DATUM: 21.01.2014
CAROLINE HULLIGER

Lors de la **visite de travail à Berne du chancelier fédéral autrichien Werner Faymann**, le président de la Confédération Didier Burkhalter et la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf ont principalement discuté des relations bilatérales entre l'Autriche et la Suisse. Il a aussi été question de la collaboration des deux pays dans le cadre de la présidence autrichienne du Conseil de l'Europe jusqu'en mai et de la présidence suisse de l'OSCE. ⁴⁷

ANDERES

DATUM: 27.01.2014
CAROLINE HULLIGER

Lors de sa visite officielle en Pologne, le président de la Confédération Didier Burkhalter et le président polonais Bronisław Komorowski ont convenu d'une **déclaration conjointe visant à renforcer leur coopération bilatérale**. Il s'agit de renforcer la coopération entre la Suisse et la Pologne et de prévoir un échange régulier dans les domaines de l'économie, de l'énergie, des transports, de l'environnement, de la finance, du tourisme et du développement régional. Les deux pays ont également signé un accord sur Schengen prévoyant la représentation mutuelle en cas de demandes de visa. ⁴⁸

ANDERES
DATUM: 27.01.2014
CAROLINE HULLIGER

Didier Burkhalter s'est rendu à Varsovie le 27 janvier pour une **visite officielle en Pologne**. Il a rencontré le président polonais Bronisław Komorowski ainsi que le Premier ministre Donald Tusk et le ministre des affaires étrangères Radosław Sikorski. Ces entretiens ont principalement porté sur les relations bilatérales entre les deux pays.⁴⁹

ANDERES
DATUM: 03.02.2014
CAROLINE HULLIGER

Début mars, le **Président de la Confédération Didier Burkhalter a effectué un voyage au Japon** afin de célébrer le 150e anniversaire des relations bilatérales entre la Suisse et le Japon. Il a rappelé que le premier traité d'amitié et de commerce avait été signé le 6 février 1864 par un horloger neuchâtelois. Ce séjour de plusieurs jours a également servi à renforcer les liens avec le pays nippon qui est le quatrième partenaire commercial de la Suisse.⁵⁰

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 18.02.2014
CAROLINE HULLIGER

Le **président de la Confédération s'est rendu à Berlin** le 18 février afin d'informer la chancelière allemande Angela Merkel sur les résultats de la votation sur l'initiative contre l'immigration de masse et la marche à suivre décidée par le Conseil fédéral. En effet, le Conseil fédéral a pris trois mesures: la définition d'un plan de mise en œuvre pour les travaux législatifs à venir et l'engagement de discussions exploratoires avec l'UE, la réunion du Comité mixte Suisse-UE pour examiner la situation et ses répercussions concernant l'accord sur la libre circulation des personnes et la clarification de la procédure concernant les négociations bilatérales en cours. Angela Merkel a exprimé la volonté de l'Allemagne d'engager un dialogue constructif en ce qui concerne la politique européenne de la Suisse. Didier Burkhalter a également rencontré le ministre des affaires étrangères allemand Frank-Walter Steinmeier afin de discuter d'une possible collaboration de l'Allemagne lors de la présidence suisse de l'OSCE.⁵¹

ANDERES
DATUM: 24.02.2014
CAROLINE HULLIGER

Didier Burkhalter a effectué une **visite aux États-Unis** du 24 au 25 février en tant que président de la Confédération et en tant que président de l'OSCE. Il a pris la parole devant le Conseil de sécurité des Nations Unies à New York afin de présenter les priorités de la présidence suisse de l'OSCE et de souligner l'importance de la collaboration entre l'OSCE et l'ONU. Il a ensuite rencontré le vice-président américain Joe Biden pour faire le point sur les relations bilatérales entre la Suisse et les États-Unis, mais également pour parler de la crise ukrainienne.⁵²

MOTION
DATUM: 10.03.2014
CAROLINE HULLIGER

Lors de la session de printemps, le Conseil national a approuvé la modification de la motion Müller (plr, SG) déposée en 2012 qui demandait au Conseil fédéral de négocier avec le Liechtenstein une **convention générale de double-imposition** qui tienne compte notamment du cas particulier des personnes qui travaillent ou ont travaillé au Liechtenstein tout en vivant en Suisse. En 2012, le Conseil fédéral avait proposé d'adopter la motion, ce que le Conseil national avait fait lors de la session d'été 2012. Lors de la session d'automne 2013, le Conseil des États avait modifié la motion afin que les frontaliers ne soient pas concernés par l'imposition.⁵³

ANDERES
DATUM: 01.04.2014
CAROLINE HULLIGER

Le 1er avril, Didier Burkhalter et Simonetta Sommaruga se sont entretenus avec le **président de la République fédérale d'Allemagne** Joachim Gauck qui était à Berne **en visite officielle**. Il a surtout été question des relations bilatérales entre l'Allemagne et la Suisse, mais les discussions ont également porté sur la démocratie directe, la responsabilité internationale de l'Europe et le rôle de l'OSCE.⁵⁴

ANDERES
DATUM: 04.04.2014
CAROLINE HULLIGER

Le président de la Confédération a effectué une **visite d'État en Finlande** les 7 et 8 avril. Mis à part des entretiens avec le président Sauli Niinistö, le premier ministre Jyrki Katainen et le ministre des affaires étrangères Erkki Tuomioja lors desquels les relations bilatérales ont été discutées, Didier Burkhalter s'est également rendu à l'Université Aalto d'Helsinki où il a rencontré de jeunes entrepreneurs.⁵⁵

ANDERES
DATUM: 02.05.2014
CAROLINE HULLIGER

Karolos Papoulias, **le président de la République hellénique a répondu à l'invitation de la Suisse** et s'est rendu à Berne pour une visite d'État le 2 mai. Cette visite a marqué une première depuis le début des relations diplomatiques entre les deux pays, il y a 119 ans. Didier Burkhalter et son homologue grec se sont entretenus sur les relations bilatérales et sur la politique européenne.⁵⁶

ANDERES
DATUM: 08.05.2014
CAROLINE HULLIGER

Le 8 mai, lors de la **visite officielle à Berne du président de Singapour**, Tony Tan Keng Yam et Didier Burkhalter ont émis le souhait de renforcer les liens entre les deux pays, bien qu'ils soient déjà forts dans les domaines économique, financier et scientifique. Pour ce faire, ils ont signé une Déclaration de partenariat renforcé (« Declaration of Enhanced Partnership ») afin de prévoir un échange politique régulier ouvrant le chemin au renforcement de la coopération entre la Suisse et la la Cité-État du Sud-Est asiatique.⁵⁷

ANDERES
DATUM: 04.06.2014
CAROLINE HULLIGER

Le président de la Confédération s'est rendu, début juin, en Caucase du Sud. Il a visité l'Azerbaïdjan, la Géorgie et l'Arménie afin d'y mener des entretiens visant à renforcer la paix dans ces régions touchées par divers conflits. Didier Burkhalter n'y a pas seulement évoqué des sujets bilatéraux, il s'y est également rendu en tant que président de l'OSCE, car le Caucase du Sud est, avec les Balkans occidentaux, l'une des deux priorités régionales définies par la Suisse pour la présidence de l'OSCE.⁵⁸

ANDERES
DATUM: 19.06.2014
CAROLINE HULLIGER

Le président de la Confédération Didier Burkhalter et la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga ont reçu le **président de la Croatie Ivo Josipović à Berne** le 19 juin. Les entretiens ont principalement tourné autour des relations bilatérales des deux pays et de la politique européenne. Il a également été question de la décision du Conseil fédéral d'introduire des contingents de ressortissants croates sur le marché suisse de l'emploi.⁵⁹

ANDERES
DATUM: 29.07.2014
CAROLINE HULLIGER

Fin juillet, **Didier Burkhalter s'est rendu en Italie pour une visite officielle de travail.** Il a rencontré à Rome le président du Conseil des ministres italien Matteo Renzi ainsi que la ministre des affaires étrangères Federica Mogherini. Les entretiens ont principalement tourné autour des relations bilatérales entre la Suisse et l'Italie.⁶⁰

ANDERES
DATUM: 05.09.2014
CAROLINE HULLIGER

Le 5 septembre, le président de la Confédération **Didier Burkhalter a reçu le président du Myanmar.** Le but de cette visite officielle a été de renforcer les liens entre les deux pays après que la Suisse a repris la coopération avec le Myanmar en y ouvrant un ambassade fin 2012.⁶¹

ANDERES
DATUM: 10.09.2014
CAROLINE HULLIGER

Didier Burkhalter s'est rendu à Prague le 10 septembre afin de tenir un discours en tant que président de l'OSCE lors de l'ouverture du Forum économique et environnemental de l'organisation. Le président de la Confédération a également pris le temps de s'entretenir avec le premier ministre tchèque Bohuslav Sobotka et le ministre des affaires étrangères Lubomir Zaorálek. Le jour suivant, il a quitté la République tchèque afin de se rendre dans la capitale lettone où il a rencontré la première ministre Laimdota Straujuma et le ministre des affaires étrangères Edgars Rinkevics. Ces deux visites ont eu pour but de mener des entretiens bilatéraux.⁶²

ANDERES
DATUM: 17.09.2014
CAROLINE HULLIGER

Le premier ministre luxembourgeois Xavier Bettel s'est rendu en Suisse le 17 septembre pour une visite de travail. Il a d'abord été accueilli à Neuchâtel par Didier Burkhalter. Les deux hommes se sont entretenus sur les relations bilatérales, la politique européenne, la migration et la collaboration des deux pays dans le cadre de la coprésidence de l'Agence spatiale européenne (ESA). Le Luxembourgeois s'est ensuite entretenu à Berne avec les conseillères fédérales Simonetta Sommaruga et Eveline Widmer-Schlumpf. Ensemble, ils ont abordé les sujets de la migration, des finances et de la politique fiscale.⁶³

ANDERES
DATUM: 13.10.2014
CAROLINE HULLIGER

Le 13 octobre, Didier Burkhalter a reçu **le président bulgare Rosen Plevneliev** à l'occasion d'une visite officielle **à Berne**. La conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a également pris part à la rencontre lors de laquelle la politique européenne de la Suisse, la contribution suisse à l'élargissement ainsi que d'autres sujets liés à la politique internationale ont été abordés. Il a par ailleurs été question de la contribution à l'élargissement débloquée par la Suisse pour les dix États, qui ont adhéré à l'UE le 1er mai 2004, ainsi que pour la Bulgarie et la Roumanie, qui ont intégré l'UE le 1er janvier 2007.⁶⁴

ANDERES
DATUM: 15.10.2014
CAROLINE HULLIGER

Le 15 octobre a eu lieu la **visite officielle du président macédonien Gjorge Ivanov à Berne**. Il a été reçu par le président de la Confédération Didier Burkhalter. Les deux hommes se sont principalement entretenus sur l'engagement de la Suisse dans le cadre de sa présidence de l'OSCE, sur l'évolution politique dans les Balkans occidentaux et en Ukraine ainsi que sur les relations bilatérales entre la Suisse et la Macédoie.⁶⁵

ANDERES
DATUM: 04.11.2014
CAROLINE HULLIGER

Didier Burkhalter a rencontré **le ministre maltais des affaires étrangères George W. Vella** le 4 novembre **à Berne**. Les deux ont abordé le développement des relations bilatérales entre Malte et la Suisse. Dans cette optique, ils ont signé un protocole d'accord sur la coopération entre le DFAE et le Ministère des affaires étrangères de la République de Malte.⁶⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 15.01.2015
CAROLINE HULLIGER

Le chef du DFAE, Didier Burkhalter, a accueilli le **ministre letton des affaires étrangères Edgars Rinkevics** à Berne pour une visite de travail. Il a été question des relations bilatérales entre les deux pays, mais également de la relation entre la Suisse et l'UE. En outre, le ministre letton s'est montré très intéressé par la formation professionnelle duale et les deux hommes ont discuté d'un éventuel transfert de connaissances dans ce domaine-là.⁶⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 07.02.2015
CAROLINE HULLIGER

Début février, Didier Burkhalter a participé à la **Conférence de Munich sur la sécurité**. Le ministre suisse des affaires étrangères a souligné l'importance d'un engagement durable de tous les Etats afin de rétablir la sécurité et la confiance en Europe suite à la crise en Ukraine. Il a également souligné que l'OSCE jouait un rôle central dans ce processus.⁶⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 19.02.2015
CAROLINE HULLIGER

Didier Burkhalter a participé, sur invitation du secrétaire d'Etat américain John Kerry à la **conférence sur la lutte contre l'extrémisme violent** qui s'est tenu le 19 février à Washington. Il a été question de trouver des mesures politiques afin d'éviter que des jeunes tombent entre les mains de groupes terroristes.⁶⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 26.02.2015
CAROLINE HULLIGER

Fin février à Berne, le ministre des affaires étrangères Didier Burkhalter a accueilli son homologue polonais Grzegorz Schetyna pour une visite de travail. Les deux ministres ont surtout discuté des **relations bilatérales entre la Suisse et la Pologne** afin de tirer un premier bilan, un an après l'adoption d'une déclaration conjointe ayant pour but de renforcer la coopération entre les deux pays.⁷⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 14.03.2015
CAROLINE HULLIGER

Le 14 mars, Didier Burkhalter et son homologue français Laurent Fabius ont adopté la «Déclaration franco-suisse sur les progrès des travaux concernant les questions fiscales et le dispositif de compensation financière des coûts exposés par la Direction générale de l'aviation civile sur le secteur douanier suisse de **l'aéroport de Bâle-Mulhouse**» qui valident les avancées réalisées dans le cadre des négociations franco-suisse. Ainsi, il a notamment été conclu que la TVA suisse serait appliquée sur le secteur douanier suisse de l'aéroport et que la France ne préleverait pas la Taxe d'aviation civile sur les passagers au départ de Bâle. Les deux pays ont comme objectif la signature d'un accord global d'ici fin 2015.⁷¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 16.03.2015
CAROLINE HULLIGER

Avant de se rendre au Sri Lanka, **Didier Burkhalter** a mené des entretiens politiques **en Indonésie**. A Jakarta, il a rencontré le président indonésien, Joko Widodo, et la ministre indonésienne des affaires étrangères, Retno Marsudi, avec lesquels il a abordé la sécurité ainsi que l'intensification de la collaboration bilatérale, notamment en ce qui concerne les relations économiques entre les deux pays. Le conseiller fédéral a fait savoir que la Suisse était très intéressée à ce que l'Indonésie conclue un accord de partenariat économique avec l'AELE. Dans un tout autre registre, le chef du DFAE a également fait part de son inquiétude face à la reprise des exécutions en Indonésie en soulignant que la peine de mort allait à l'encontre des droits de l'homme et que son abolition était une grande priorité pour la Suisse.⁷²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 17.03.2015
CAROLINE HULLIGER

Le chef du DFAE s'est rendu à Colombo, **au Sri Lanka**, où il a rencontré les représentants du nouveau gouvernement sri-lankais mis en place au début de l'année, notamment le président de la République, Maithripala Sirisena, ainsi que le premier ministre, Ranil Wickremesinghe, et le ministre des Affaires étrangères, Mangala Samaraweera. Didier Burkhalter a également discuté avec des représentants de la minorité tamoule. Les discussions ont porté sur la réconciliation du pays après de longues années de guerre, mais il a aussi été question d'intensifier les relations bilatérales entre les deux pays.⁷³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 06.05.2015
CAROLINE HULLIGER

Le 6 mai, Hanna Serwaa Tetteh, **la ministre ghanéenne des affaires étrangères**, a été accueillie **à Berne** par son homologue Didier Burkhalter pour une visite officielle de travail. Les deux ministres se sont principalement entretenus sur les relations et la coopération économique entre les deux pays. Le Ghana, qui est l'un des trois principaux partenaires économiques de la Suisse en Afrique subsaharienne, entretient de bonnes relations économiques avec la Suisse puisqu'il est le premier fournisseur pour le cacao et le deuxième pour les ananas. En outre, un protocole d'entente a été signé afin de renforcer la relation entre les deux pays.⁷⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 06.05.2015
CAROLINE HULLIGER

Avant de recevoir la ministre des affaires étrangères du Ghana, le chef du DFAE a accueilli, à Berne, **le ministre irlandais des affaires étrangères** Charles Flanagan. Lors de cette visite officielle, Didier Burkhalter a expliqué à son homologue irlandais quelle était la situation entre la Suisse et l'UE après la votation sur l'immigration de masse. Il a souligné que la Suisse voulait sauvegarder les relations bilatérales tout en ayant une meilleure maîtrise de la migration. Par ailleurs, il a aussi été question des relations bilatérales entre la Suisse et l'Irlande.⁷⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 26.05.2015
CAROLINE HULLIGER

Fin mai, **le ministre angolais des affaires étrangères** Georges Rebelo Pinto Chikoti a été accueilli, **à Berne**, pour une visite de travail par son homologue suisse Didier Burkhalter. Les deux hommes ont notamment abordé les relations politiques et économiques entre les deux pays ainsi que la coopération au niveau multilatéral. Par ailleurs, un protocole d'entente prévoyant des consultations politiques régulières a été signé. La Suisse et l'Angola ont ainsi montré leur volonté d'approfondir leurs relations.⁷⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 02.06.2015
CAROLINE HULLIGER

Début juin, Didier Burkhalter a inauguré le **nouveau consulat général à Hô-Chi-Minh-Ville**. Cette inauguration marque le renforcement des relations bilatérales avec le Vietnam. A Hanoï, le ministre des affaires étrangères suisse a rencontré le vice-premier ministre vietnamien chargé des questions économiques, Hoang Trung Hai, et le ministre des affaires étrangères, Pham Binh Minh, avec lesquels il s'est entretenu à propos des relations bilatérales entre les deux pays ainsi que sur l'économie et la sécurité.⁷⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 09.06.2015
AUDREY BOVEY

Le 9 juin 2015, **le chef du DFAE a accueilli le ministre tchèque des affaires étrangères** pour une visite officielle de travail. Outre certains sujets en lien avec l'actualité internationale, Didier Burkhalter et Lubomir Zaoralek ont principalement évoqué deux thématiques d'importance: les relations bilatérales tchéco-suisse et la politique helvétique vis-à-vis de l'UE.

En ce qui concerne les relations bilatérales, les succès économiques ont notamment été mis en avant: en 2014, les échanges commerciaux entre la Suisse et la République tchèque se sont chiffrés à 3.7 milliards de francs. La question d'un éventuel renforcement de la coopération technologique entre les deux pays a également été abordée.

Quant au dossier concernant la Suisse et l'Union européenne, les deux hommes sont revenus sur la contribution helvétique à l'élargissement de l'UE, en partie au bénéfice de la République tchèque, sur la mise en œuvre de l'initiative du 9 février 2014, ainsi que sur la collaboration de la Suisse avec le Groupe de Visegrád.⁷⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 03.09.2015
AUDREY BOVEY

Angela Merkel a été reçue à **Berne** le 3 septembre pour une visite officielle. A cette occasion, la chancelière fédérale allemande a pu s'entretenir avec les conseillers fédéraux Sommaruga, Schneider-Ammann, Leuthard et Burkhalter à propos de la politique européenne, de la voie bilatérale unissant la Suisse à l'UE et des défis que soulève actuellement la pression migratoire. Lors des discussions ont également été évoquées certaines problématiques relatives aux crises affectant le sud et l'est de l'Europe, ainsi que des questions politiques en lien avec le climat, l'énergie et les transports.⁷⁹

Gute Dienste

MOTION

DATUM: 15.09.2014
AMANDO AMMANN

In der Wintersession 2013 wurde die Motion **«Für eine von Massenvernichtungswaffen freie Zone im Nahen und Mittleren Osten»** im Nationalrat von Roland Borer (svp, SO) bekämpft, weshalb sie erst in der Herbstsession 2014 diskutiert werden konnte.

Claudia Friedl (sp, SG) äusserte in ebendieser Herbstsession ihr Unverständnis hinsichtlich der Bekämpfung durch Nationalrat Borer. Laut Friedl wären die Umstände zum Zeitpunkt der Eingabe sehr günstig gewesen, um die Abrüstung im Nahen Osten durch einen multilateralen Prozess in Gang zu setzen. Roland Borer begründete seine Bekämpfung damit, dass es seiner Meinung nach keinen Sinn mache diese Forderung permanent zu wiederholen, obwohl das Parlament dem Anliegen in vorhergehenden Vorlagen bereits zugestimmt habe. Borer betonte, dass es an anderen Instanzen sei, «endlich Remedur zu schaffen». Laut Bundesrat Burkhalter beteiligte sich die Schweiz bereits an den Bemühungen zur Gewährleistung der internationalen Sicherheit in der Region. So unterstütze man logistisch einen finnischen Vermittler vor Ort, der eine Konferenz zur Einrichtung einer massenvernichtungswaffenfreien Zone vorbereite. Der Nationalrat nahm die Motion mit 128 zu 60 Stimmen (bei 6 Enthaltungen) an. Die Gegenstimmen stammten überwiegend vonseiten der SVP-Fraktion.⁸⁰

MOTION

DATUM: 03.03.2015
AMANDO AMMANN

Die Motion der SP-Fraktion **«Für eine von Massenvernichtungswaffen freie Zone im Nahen und Mittleren Osten»** wurde in der Frühjahrssession 2015 im Ständerat behandelt. Die SIK-SR hatte diese einstimmig zur Annahme empfohlen und ihr Sprecher Roberto Zanetti (sp, SO) erklärte in der Ratsdebatte, dass man sich zwar keine Wunder erhoffe, damit aber die Arbeit des Bundesrates unterstütze. Bundesrat Burkhalter räumte ein, dass man das Anliegen der Motion im ersten Augenblick für naiv halten könne, tatsächlich sei die Gefahr der nuklearen Proliferation in besagter Region aber real, weshalb er derartige Bemühungen als absolut notwendig erachte. Der Ständerat nahm die Motion stillschweigend an.⁸¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 02.04.2015
CAROLINE HULLIGER

Début avril, à Lausanne, une **entente** a été conclue **entre les E3/UE+3 et l'Iran sur le programme nucléaire iranien**. Le sigle E3/UE+3 désigne les trois pays les plus influents de l'Union Européenne, c'est-à-dire l'Allemagne, la France et la Grand-Bretagne, ainsi que la Chine, les Etats-Unis et la Russie. Didier Burkhalter a salué cette déclaration commune et déclaré qu'elle constituait un pas important vers plus de sécurité dans le monde.⁸²

POSTULAT
DATUM: 14.06.2017
AUDREY BOVEY

La Suisse s'est par le passé illustrée à de nombreuses reprises par la qualité de ses bons offices, que ce soit dans le contexte de la crise ukrainienne – lorsque Didier Burkhalter, alors président de la Confédération, était également à la tête de l'OSCE – ou dans certaines régions d'Afrique telles que le Tchad ou la Tanzanie. Au vu de ces résultats, Claude Bégli (pdc, VD) a déposé, en décembre 2016, le postulat intitulé «**Bons offices. Faire un bilan des démarches de facilitation et de médiation de la Suisse au niveau international**», enjoignant le Conseil fédéral à rédiger un rapport susceptible de mettre en lumière les activités du DFAE dans le domaine du maintien de la paix.

Dans un premier temps combattu par le st-gallois Roland Rino Büchel (udc, SG), le postulat du conseiller national Bégli a finalement été accepté par la chambre du peuple (108 voix pour, 70 contre et 5 abstentions) lors de la session parlementaire d'été 2017.⁸³

Entwicklungspolitik

POSTULAT
DATUM: 16.06.2015
AMANDO AMMANN

Mittels Postulat forderte Ständerat Eder (fdp, ZG) den Bundesrat im März 2015 dazu auf, Massnahmen zur **Förderung des Schutzes der Flüchtlinge aus Syrien mittels humanitärer Hilfe vor Ort** in den Bereichen Nothilfe und Wiederaufbauhilfe zu prüfen. Eder schlug vor, dass die Finanzierung durch die bereits existierenden Rahmenkredite «Humanitäre Hilfe» und «Entwicklungszusammenarbeit» erfolgen sollte und bei Bedarf die Zusatzfinanzierung durch einen ausserordentlichen Rahmenkredit zu prüfen sei. Die Begründung des Postulats entsprach derjenigen, welche auch Nationalrätin Schmid-Federer (cvp, ZH) in ihrem beinahe identischen Postulat formuliert hatte. So müsse die Schweiz ihr Engagement in der Krisenregion erhöhen, um die kritische Unterbringungs- und Versorgungslage in den Flüchtlingslagern in Syrien und dessen Nachbarländern zu verbessern und dadurch den Migrationsdruck auf Europa zu mildern.

Der Bundesrat legte in seiner Stellungnahme die bisherigen Massnahmen der Schweiz im Rahmen der Nothilfe für Syrien dar und betonte, dass ein Wiederaufbau Syriens angesichts der gegenwärtigen Lage ausser Frage stehe. Dennoch werde er auch in Zukunft die durch das Postulat geforderten Massnahmen und deren Finanzierung überprüfen. Daher beantragte er die Annahme des Postulats.

Der Nationalrat beschäftigte sich in der Sommersession 2015 mit dem Postulat. Da der Bundesrat kurz nach Einreichung des Vorstosses neue Massnahmen für die Opfer des Syrienkonflikts verabschiedet hatte, beschränkte sich Ständerat Eder darauf, den langsamen Aufnahmeprozess von 3000 syrischen Flüchtlingen in die Schweiz zu bemängeln. Bundesrat Burkhalter begründete das von Eder bemängelte Tempo des Vorgehens mit der komplexen Koordination zwischen Bund, Kantonen und dem UNHCR und der damit einhergehenden umfangreichen Vorbereitung.

Das Postulat wurde im Anschluss ohne Gegenstimme angenommen.⁸⁴

POSTULAT
DATUM: 01.03.2016
AMANDO AMMANN

Der Bundesrat solle konkrete Massnahmen in den Bereichen Nothilfe und Wiederaufbauhilfe ausarbeiten und die Prüfung einer Zusatzfinanzierung mittels ausserordentlichem Rahmenkredit einleiten. Das forderte Nationalrätin Schmid-Federer (cvp, ZH) im März 2015 mit ihrem Postulat **«Förderung des Schutzes der Flüchtlinge aus Syrien mittels Hilfe vor Ort»**, ebenso wie das gleich lautende Postulat Eder (fdp, ZG; Po.15.3026).

Schmid-Federer nahm in ihrer Postulatsbegründung Bezug auf ein Postulat der SPK-NR, welches Massnahmen zur Verteilung grösserer Flüchtlingsgruppen aus Syrien zur Entlastung der angrenzenden Staaten prüfen liess. Die Unterbringungs- und Versorgungslage syrischer Flüchtlinge habe sich im Libanon und der Türkei verschlechtert, argumentierte Schmid-Federer. Um den Migrationsdruck auf Europa zu mindern müsse man nun in Syrien und dessen Nachbarstaaten nebst den Nothilfemassnahmen auch Massnahmen im Bildungs- und Gesundheitsbereich umsetzen, welche den Wiederaufbau Syriens zum Ziel hätten.

In seiner Stellungnahme erwähnte der Bundesrat die bereits geleistete Unterstützung an die Opfer des Syrienkonflikts. So habe die Schweiz bis Ende 2014 CHF 128 Mio. investiert und man plane die Aufnahme von 3000 schutzbedürftigen Personen. Eine direkte Wiederaufbauhilfe sei aufgrund der gegenwärtigen Situation in Syrien undenkbar, doch der Bundesrat werde die durch das Postulat geforderten Massnahmen sowie deren Finanzierung weiterhin prüfen. Er beantrage daher die Annahme des Postulats.

Nachdem das Postulat in der Sommersession 2015 noch von Roland Büchel (svp, SG) bekämpft worden war, kam es in der Frühlingssession 2016 zur nationalrätlichen Diskussion. Roland Büchel unterstützte zwar das Schweizer Engagement in Syrien, zeigte sich aber kritisch hinsichtlich weiterer Ausgaben, welche einen

ausserordentlichen Rahmenkredit benötigen könnten. Der zuständige Bundesrat Didier Burkhalter machte die bundesrätliche Position klar, dass an einen Wiederaufbau in Syrien noch lange nicht zu denken sei und die Schweiz seit der Einreichung des Postulats weitere CHF 122 Mio. für die Nothilfe vor Ort eingesetzt habe. Der Bundesrat empfahl das Postulat, wie bereits jenes von Joachim Eder, zur Annahme. Dieser Empfehlung folgte die grosse Kammer mit 121 zu 67 Stimmen, die Gegenstimmen stammten von der geschlossen stimmenden SVP-Fraktion und FDP-Nationalrat Jauslin (fdp, AG).⁸⁵

POSTULAT
DATUM: 08.03.2017
AMANDO AMMANN

Nationalrat Béglé (cvp, VD) gab dem Bundesrat im September 2016 mit seinem Postulat **«Mehr Unterstützung für die Ausbildung in Flüchtlingslagern»** den Auftrag zu prüfen, wie sich Berufsbildungsprogramme und universitäre Bildungsangebote in Flüchtlingslager besser unterstützen liessen. Die Förderung höherer Bildung für Flüchtlinge gehöre seit 2012 zu den wichtigsten Zielen des UNHCR und Projekte wie das Dafi-Programm (Deutsche Akademische Flüchtlingsinitiative Albert Einstein) ermöglichten bereits über 2240 Flüchtlingen den Zugang zu höherer Bildung in 41 Empfangsländern. Auch die NGO Swiss International Humanitarian Organization habe, unter anderem in Kooperation mit der ETHL, in Burundi eine Universität in einem Flüchtlingslager gegründet, so Béglé.

Der Bundesrat anerkannte die grosse Bedeutung von (Berufs-)Bildung für Menschen auf der Flucht und verwies auf die Botschaft über die IZA 2017-2020, wonach die Mittel für die Grundschul- und Berufsbildung um 50 Prozent erhöht werden sollen. Bisher habe sich die Schweiz vor allem in diesem Bildungsbereich engagiert, doch man werde prüfen wie diese Bemühungen im Rahmen der Botschaft zur IZA auch in Bezug auf höhere Bildung verstärkt werden könnten. Der Bundesrat beantragte daher die Annahme des Postulats.

In der Frühlingssession 2017 diskutierte der Nationalrat das Postulat, weil Andreas Glarner (svp, AG) dieses bekämpfte und forderte, dass man sich zuerst um die elementarsten Bedürfnisse kümmern müsse, bevor man in die Ausbildung investiere. Der anwesende Bundesrat Didier Burkhalter zeigte sich etwas verärgert über das Votum Glarner und bat diesen darum, «nicht alles zu vermischen». Das Postulat schlage eine Verknüpfung von humanitärer Nothilfe und Entwicklung vor. Gerade bei Langzeitflüchtlingen gehe es über reine Nothilfe hinaus. Zudem sei Bildung ein Mittel zur Minderung der Gefahr terroristischer Rekrutierung. Der Nationalrat folgte der Empfehlung des Bundesrats und nahm das Postulat mit 126 zu 65 Stimmen an. Dagegen stimmten ausschliesslich die Fraktionskolleginnen und -kollegen von Andreas Glarner.⁸⁶

Aussenwirtschaftspolitik

Le **rapport du Conseil fédéral sur la politique économique extérieure 2005** a été examiné par les chambres lors de la session parlementaire de printemps. Si le Conseil des Etats en a pris acte sans en débattre, les choses ont été plus compliquées au Conseil national. A la chambre basse, une minorité verte emmenée par Geri Müller (pe, AG) a proposé de diviser dorénavant ce rapport annuel en deux parties: une première dont le conseil prendrait acte, et une seconde qui consisterait en un catalogue des mesures visant à mettre en oeuvre la stratégie, et dont le parlement débattrait. Cette proposition a toutefois été rejetée par 155 voix contre 5. Sur recommandation de tous les autres groupes parlementaires, qui ont rendu un avis positif sur le rapport, le Conseil national a finalement pris acte de celui-ci.

En ce qui concerne la **loi fédérale relative à la nouvelle réglementation concernant le rapport sur la politique économique extérieure**, elle a été adoptée à l'unanimité au Conseil des Etats. Au Conseil national toutefois, la majorité de la commission a proposé, contre l'avis du Conseil fédéral et du Conseil des Etats, de fixer, dans la loi sur les mesures économiques extérieures, le délai de prescription à sept ans et demi pour les contraventions et à 10 ans pour les délits. La majorité de la commission estimait en effet que les délits devaient être punis plus sévèrement que les contraventions. Par 102 voix contre 66, le plénum a cependant suivi la minorité de la commission, emmenée par le radical Walter Müller (SG), qui proposait, à l'instar de la version du Conseil des Etats, de prévoir un délai de prescription de sept ans dans tous les cas.⁸⁷

1) BO CN, 2008, p. 31 ss.; FF, 2008, p. 2271 s.
2) BO CN, 2010, p. 1127; BO CE, 2010, p. 1215.
3) LT, 12.1.12; 24H, 12.1.12.

- 4) Communiqué du DFAE du 2.3.12; Lib, 3.3.12; LT, 10.10.12.
- 5) Communiqué du DFAE, 07.02.14; Communiqué du DFAE, 07.02.14.pdf
- 6) Communiqué du DFAE du 24.02.14; LT, 25.2.14
- 7) BO CE, 2015, p. 20 ss.; BO CN, 2015, p. 179 ss.; FF, 2015, p. 987 ss.; NZZ, 15.1.15
- 8) BO CE, 2017, p. 618; BO CN, 2017, p. 1597; FF, 2017, p. 4261 ss.
- 9) FF, 2007, 439 ss. et 509 ss.; BO CE, 2007, p. 243 ss., 251 s. et 536 s.; BO CN, 2007, p. 875 ss.; FF, 2007, p. 4709 s.
- 10) FF, 2007, p. 6313 ss.; BO CE, 2007, p. 1013 ss.; BO CN, 2007, p. 1854 ss.; FF, 2008, p. 1905 s.
- 11) LT, 13.1. et 14.5.12; NZZ, 2.2.12; TA, 14.5.12.
- 12) Communiqué du DFAE du 18.12.13; LT, 11.1.13; Lib, 30.1.13; LT, 1.2., 21.3., 27.6., 29.6., 13.9., 10.7., 7.8., 27.11., 22.8. et 23.8.13; TG, 12.10.13; LT, 25.10.13.
- 13) AB NR, 2014, S. 538; AB NR, 2015, S. 701 ff.; Medienmitteilung APK-NR vom 22.10.13
- 14) Communiqué du DFAE du 08.05.2015
- 15) AB NR, 2016, S. 45 f.
- 16) BO CE, 2016, p. 226 ss.; Communiqué de presse CF du 05.06.2015
- 17) BO CN, 2017, p. 1495 ss.; FF, 2017, p. 3891 ss.
- 18) AB NR, 2019, S. 1769ff.
- 19) Communiqué du DFAE du 15.3.13.
- 20) Communiqué du 13.01.14; Communiqué du DFAE du 16.01.14
- 21) Communiqué du DFAE du 02.12.14; Communiqué du DFAE du 05.12.14
- 22) Communiqué du DFAE du 14.03.2015; Communiqué du DFAE du 14.3.2015; SGT, 16.3.15
- 23) Communiqué du 14.04.2015
- 24) Communiqué du DFAE du 24.4.2015
- 25) Communiqué du DFAE du 24.4.15
- 26) Communiqué du DFAE du 26.5.15
- 27) Communiqué du DFAE du 01.06.15; Communiqué du DFAE du 01.06.2015
- 28) BO CN, 2017, p. 243 ss.
- 29) Lib., 16.2.10; LT, 17.2.10.; 24h, 30.10.10; LT, 25.8.10.
- 30) Medienmitteilung EDI vom 10.2.11; NZZ, 11.2.11.
- 31) Presse vom 10.5., 12.5. und 13.5.11.
- 32) Communiqué du DFAE du 16.3.12; LT, 22.3.12; Communiqué du DFAE du 20.3.12.;NZZ, 26.5.12; LT, 4.6.12; AZ, 13.6.12; Communiqué du DFF du 26.7.12; Communiqué du DFAE du 19.9.12, NZZ, 29.9.12; SGT, 11.10.12; Communiqué du DFAE du 29.10.12; LT, 08.12.12; LT, 7.12.12; LT, 18.12.12.
- 33) Communiqué du DFAE du 24.2.12.
- 34) Communiqué du DFAE du 17.4.12; SGT, 30.4.12.
- 35) Communiqué du DFAE du 24.5.12.
- 36) Communiqué du DFAE du 21.6.12.
- 37) Communiqué du DFAE du 27.8.12.
- 38) BO CN, 2012, p. 1207.
- 39) Communiqué du DFAE du 1.5.13.
- 40) BO CE, 2013, p. 683s.; voir APS 2012, p. 131, 300.
- 41) Communiqué du DFAE du 11.9.13
- 42) Communiqué du DFAE du 13.9.13.
- 43) Communiqué du DFAE du 18.11.13.
- 44) Communiqué du DFAE du 09.01.14
- 45) Communiqué du DFAE du 17.01.14
- 46) Communiqué du DFAE du 20.01.14
- 47) Communiqué du DFAE du 21.01.14
- 48) Communiqué du DFAE du 27.01.14
- 49) Communiqué du DFAE du 27.01.14.pdf
- 50) Communiqué du DFAE du 03.02.14
- 51) Communiqué du 18.02.14
- 52) Communiqué du DFAE du 21.02.14; TG, 25.2.14; AZ, TG, 26.2.14
- 53) BO CN 2014, p. 201
- 54) Communiqué de 01.04.14
- 55) Communiqué du DFAE du 04.04.14
- 56) Communiqué du DFAE du 02.05.14
- 57) Communiqué du DFAE du 08.05.2014
- 58) Communiqué du DFAE du 04.06.14
- 59) Communiqué du DFAE du 19.06.14
- 60) Communiqué du DFAE du 29.07.14
- 61) Communiqué du DFAE du 05.09.14
- 62) Communiqué du DFAE du 09.09.14
- 63) Communiqué du DFAE du 17.09.14
- 64) Communiqué du DFAE du 13.10.14
- 65) Communiqué du DFAE du 15.10.14
- 66) Communiqué du DFAE du 04.11.14
- 67) Communiqué du DFAE du 15.01.2015
- 68) Communiqué du DFAE du 07.02.2015
- 69) Communiqué du DFAE du 04.02.2015
- 70) Communiqué du DFAE du 26.02.2015
- 71) Communiqué du DFAE du 14.04.2015; BaZ, 15.4.15
- 72) Communiqué du DFAE du 16.03.2015
- 73) Communiqué du DFAE du 17.03.2015; TA, 17.3.15
- 74) Communiqué du DFAE du 06.05.2015; NZZ, 7.5.15
- 75) Communiqué du DFAE du 06.05.2015; NZZ, 7.5.15
- 76) Communiqué du DFAE du 26.05.2015
- 77) Communiqué du DFAE du 02.06.2015
- 78) Communiqué du DFAE du 09.06.2015
- 79) Communiqué DFAE du 03.09.2015
- 80) AB NR, 2013, S. 2203; AB NR, 2014, S. 1505 f.
- 81) AB SR, 2015, S. 14; Bericht SiK-SR vom 12.2.15
- 82) Communiqué du DFAE du 02.04.2015; NZZ, TA, 2.4.15; NZZ, 4.4.15
- 83) BO CN, 2017, p. 1080 ss.
- 84) AB SR, 2015, S. 572 ff.
- 85) AB NR, 2015, S. 1271; AB NR, 2016, S. 42 f.
- 86) AB NR, 2017, S. 262; Po. 16.3887
- 87) FF, 2006, p. 1635 ss.; BO CE, 2006, p. 26 ss.; BO CN, 2006, p. 246 ss.